



## La Chronique de CORBY

**L**'année 2006 se termine. Cette seconde partie de l'année est également le début d'une nouvelle législature et la municipalité vous communique ci-après les dossiers qui l'ont occupée durant ces six derniers mois.

### **Grande salle**

Les travaux de réfection et d'agrandissement de notre grande salle, présentés dans le journal communal Corby no 8 de décembre 2005, ont débuté et vont se poursuivre jusqu'à l'été prochain. Ces travaux ont obligé les sociétés locales et les utilisateurs à modifier leurs activités et nous les remercions pour leur compréhension.

### **Mensurations cadastrales**

Les mensurations cadastrales sont actuellement en cours dans notre village. Il s'agit de procéder à un relevé précis des parcelles, bâtiments et autres éléments de situation permettant d'obtenir un nouveau plan, ainsi qu'un nouveau calcul des surfaces. Une circulaire a été adressée à cet effet à tous les propriétaires par l'Office de l'information sur le territoire. Nous vous remercions de votre compréhension et de faciliter le travail des géomètres en leur permettant d'accéder librement à votre propriété.

### **Ecoles**

En vue du regroupement du cycle secondaire dès la rentrée d'août 2008, un projet d'agrandissement du collège d'Yvonand est à l'étude.

Un arrangement avec la commune de Pomy et la direction de l'Etablissement scolaire d'Yvonand a été trouvé pour les leçons de gymnastique durant la réfection des travaux de la grande salle.

\*\*\*\*\*

## **Décisions prises par le Conseil général dans sa séance du 11 décembre 2006**

### **Budget 2007**

Le Conseil général a adopté le budget pour l'année 2007 qui se présente comme suit :

|                                 | <b>Charges</b>      | <b>Revenus</b>    |
|---------------------------------|---------------------|-------------------|
| Administration générale         | 144'300.00          | 10'350.00         |
| Finances                        | 266'030.00          | 700'282.00        |
| Domaines et bâtiments           | 194'175.00          | 154'800.00        |
| Travaux                         | 144'340.00          | 62'850.00         |
| Instruction publique et cultes  | 151'687.00          |                   |
| Police                          | 12'260.00           | 5'560.00          |
| Sécurité sociale                | 105'372.00          |                   |
| Services industriels            | 46'740.00           | 35'200.00         |
| <b>Totaux</b>                   | <b>1'064'904.00</b> | <b>969'042.00</b> |
| <b>Excédents des charges de</b> |                     | <b>95'862.00</b>  |

\* \* \* \* \*

### **Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011**

#### **Détermination du plafond d'emprunts 2006-2011**

Le Conseil général a accepté le plafond d'endettement en matière d'emprunts, pour la législature 2006-2011, fixé à fr. 3'700'000.-- et calculé selon une planification financière dont les deux principaux composants sont, d'une part, le plan des investissements 2006-2011 préparé par la Municipalité, et d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement et permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature à venir.

\* \* \* \* \*

### **Compétence accordée à la Municipalité pour la législature 2006-2011 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles**

Le Conseil général a décidé d'accorder à la Municipalité la compétence financière, pour la législature 2006-2011, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixée à fr. 30'000.--, par poste du budget et par an.

\* \* \* \* \*

## **Autorisation générale de plaider pour la législature 2006-2011**

Le Conseil général a accordé à la municipalité une autorisation générale de plaider pour toute la durée de la législature 2006-2011.

\* \* \* \* \*

## **Autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de sociétés immobilières, ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2006-2011**

Le Conseil général autorise la Municipalité, d'une manière générale et pour toute la durée de la législature 2006-2011, à procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de fr. 30'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, et à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dans les limites et aux conditions fixées pour les acquisitions immobilières.

\* \* \* \* \*

## **Adoption des nouveaux statuts de l'Association RAS (Régionalisation de l'Action Sociale) Yverdon- Grandson**

Le Conseil général a approuvé les nouveaux statuts de l'Association RAS Yverdon-Grandson. Les modifications portaient essentiellement sur l'adaptation à la loi sur les communes.

\* \* \* \* \*

Le Conseil général a nommé Monsieur Dominique Chambaz délégué communal au Conseil intercommunal de l'amenée d'eau de la Menthue.

Les délégués communaux sont Messieurs Jacques Chaillet, Dominique Chambaz et Raymond Viquerat.

\* \* \* \* \*

## **Vice-présidence du Conseil général**

En remplacement de Mademoiselle Nathalie Chevalley qui a quitté notre commune, le Conseil général a élu Madame Ariane Bovet à la vice-présidence du Conseil général.

\* \* \* \* \*

## **Employé communal**



Après 8 ans de bons et loyaux services, M. Jean-Daniel Viquerat a souhaité quitter sa fonction d'employé communal à temps partiel.

Nous tenons ici déjà à le remercier pour tout le travail accompli avec grande conscience durant ces nombreuses années, pour sa disponibilité, sa gentillesse et sa bienveillance.

Pour lui succéder, la municipalité a nommé M. Raymond Viquerat, que nous remercions et à qui nous souhaitons beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de cette tâche.

## **Déchetterie**

L'horaire d'ouverture de la déchetterie n'est pas modifié durant les fêtes de fin d'année.

### **Papier**

Le papier que nous avons livré début octobre à la fabrique d'Utzenstorf a été classé en qualité I, soit la meilleure qualité, et payé au meilleur prix, fr. 50.-- la tonne plus une participation aux frais de transport de fr. 30.-- la tonne.

Nous vous remercions toutes et tous de l'effort fourni pour le tri et, pour que la meilleure qualité se maintienne, vous rappelons les papiers admis et non admis pour le recyclage.

### **A mettre au papier recyclable :**



- Les journaux
- Les magazines
- Les feuilles de papier
- Les enveloppes avec ou sans fenêtres.

### **A ne pas mettre au papier recyclable :**



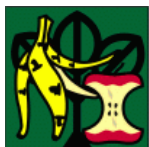
- Les papiers sales (mouchoirs, papier de ménage, serviettes, essuie-mains)
- Les plastiques qui emballent les magazines
- Les pochettes plastiques d'envoi de films
- Les feuilles autocollantes
- Les papiers thermiques
- Les papiers utilisés pour emballer les fleurs, la viande, etc.

Les CD remis avec certains magazines ne doivent pas être jetés au vieux papier

Une benne pour le carton sera installée prochainement, ce qui permettra une optimisation des transports.

## Déchets compostables

Nous vous rappelons, ci-après, la liste des déchets organiques compostables (alimentaires et végétaux) qui peuvent être compostés.



Les épluchures, également d'agrumes et de bananes  
Les fruits et légumes gâtés  
Les plantes et les fleurs  
Les sachets de thé  
Le marc de café  
Les coquilles d'œufs  
Les déchets de jardin (gazon, feuilles, branchages)

Ne sont pas des déchets compostables

- Les litières d'animaux
- Les plastiques et les matières composites
- Les mégots de cigarettes
- Les sacs d'aspirateur
- Les capsules de café
- Le papier

## Boues d'épuration

Dès 2008, les boues d'épuration ne pourront plus être valorisées dans l'agriculture et devront être séchées avant d'être incinérées. La municipalité se penche actuellement sur l'étude d'une solution pour la déshydratation de ces boues. Un système de séchage par lit de roseaux, déjà mis en place par quelques communes, pourrait être adapté à notre station d'épuration.

A titre d'information, nous vous communiquons ci-après, les derniers résultats de l'analyse des boues d'épuration de notre station.

|                   | Unité      | Résultat | Référence * | Appréciation |
|-------------------|------------|----------|-------------|--------------|
| Matière sèche     | %          | 3.3      | 3.7         | Normal       |
| Matière organique | % de MS**  | 53.8     | 58.8        | Faible       |
| Azote total       | kg/t de MS | 49       | 46.7        | Normal       |
| Azote disponible  | "          | 18.9     | 18.6        | Normal       |
| Phosphate         | "          | 82.6     | 76.6        | Normal       |
| Potasse           | "          | 3.3      | 3.5         | Normal       |
| Calcium           | "          | 27       | 34.3        | Faible       |
| Magnésium         | "          | 2.8      | 3           | Normal       |

\* Moyennes des stations d'épuration vaudoises ayant la même filière de traitement que la nôtre.

\*\* Matière sèche

## Entretien des bordures de routes et taille des haies

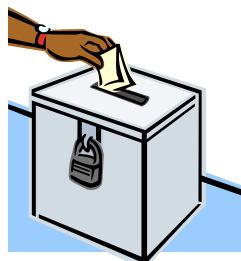
L'hiver ne fait que débiter mais nous pensons déjà au printemps et aux travaux d'entretien qui reviendront avec.

Nous vous demandons, lors des travaux extérieurs et après le fauchage des bordures, la tonte du gazon, la taille des haies ou autres, de balayer et de nettoyer les bords de routes et vous en sommes reconnaissants.



\* \* \* \* \*

## Votations



Bien que le vote par correspondance soit maintenant bien établi, nous pensons utile d'effectuer un petit rappel sur la manière de voter, ceci d'autant plus que nous avons constaté lors des derniers scrutins quelques erreurs dont une est revenue à plusieurs reprises et qui a pour conséquence que le vote ne peut pas être pris en compte.

Dans l'enveloppe de transmission vous devez mettre votre carte de vote, dûment complétée avec votre date de naissance et votre signature, et l'enveloppe jaune contenant vos votes.

A plusieurs reprises, nous avons constaté chez quelques couples que les cartes de vote étaient interverties. C'est-à-dire que l'époux inscrivait sa date de naissance et sa signature sur la carte au nom de l'épouse et que l'épouse complétait avec ses données la carte de vote de son époux. Les données ne correspondant pas au titulaire de la carte, le vote ne peut pas être pris en compte.

D'autres erreurs, très ponctuelles, reviennent parfois. Par exemple la date du jour au lieu de la date de naissance ou l'oubli de la signature.

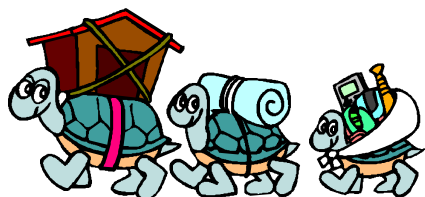
Nous vous demandons donc, pour que votre vote puisse être enregistré, de veiller à remplir correctement la carte de vote et nous vous en remercions.

Pour l'acheminement de votre enveloppe de transmission, vous avez plusieurs possibilités

- Dans la boîte aux lettres du greffe municipal, jusqu'au dimanche à 11 heures.
- Par la poste, sans oublier d'affranchir. L'envoi doit parvenir au greffe le vendredi précédant la votation.
- Au bureau de vote (salle de l'ancienne cure), le dimanche matin de 10 heures à 11 heures.

**Contrôle des habitants pour l'année 2006**

### *Nous avons accueilli dans notre commune*



Mme Chantal Pillonel  
Mme Véronique Müller  
M. Michel Rey, Mme Véronique Dolci-Rey et Salomé  
Mlle Caroline Boss  
Mlle Virginie Boss  
M. Eric Glauser, Mme Claire-Lise Glauser et Zoé  
M. Vincent Helfer

M. Sébastien Deppen, Mme Barbara Chabloz et Jonathan  
M. Julien Suter, Mme Mélanie Rutz, Dimitri et Anaïs

### *Ils ont quitté notre village*

Mlle Céline Magnin  
Mlle Elodie Miéville  
Mlle Stéphanie Viquerat  
Mlle Marine Gabbiadini  
M. Christophe Hubleur  
Mlle Katia Richard  
Mlle Tatiana Loup  
M. et Mme Yves et Lydia Loup  
M. Pierre Madaschi  
M. Roger Duvoisin  
M. et Mme Cédric et Natacha Recordon  
M. et Mme Guy et Débora Moinat et Christelle  
M. et Mme Stéphane et Sabina Sciulli et Théo  
M. Eusebio Ferreira, Mme Carla Da Silva et Rodrigo  
Mlle Nathalie Chevalley



### *Carnet de deuil*



Deux familles ont été éprouvées par la perte d'un de leurs membres.  
Nous leur faisons part de notre sympathie. Nous rappelons les décès de

M. Paul Viquerat, le 4 mars 2006  
Mme Giovannina Helfer, le 9 avril 2006

### *Carnet rose*

Nous félicitons les familles qui se sont agrandies et nous avons accueilli

|                     |                    |                |                   |
|---------------------|--------------------|----------------|-------------------|
| Evan Weszeli        | le 13 février 2006 | Nancy Pillonel | le 04 avril 2006  |
| Jonathan Tanner     | le 26 avril 2006   | Jean Castelier | le 22 mai 2006    |
| Alexis Xanthopoulos | le 11 mai 2006     | Alicia Chabloz | le 3 octobre 2006 |



### **Paroisse**

Les hôpitaux ne communiquent plus aux pasteurs les coordonnées des personnes hospitalisées.

En conséquence, si une visite est souhaitée, il faut en faire la demande au pasteur qui se rendra bien volontiers au chevet de la personne.

A toutes fins utiles, nous vous communiquons les coordonnées de notre pasteur.  
M. Alexandre Mayor, La Cure, 1432 Gressy, tél. 024 435 21 35

Conseiller de paroisse pour notre village  
Mme Claire Blind, tél. 024 433 14 62      M. Pierre Viquerat, tél. 024 433 11 38

### **Du côté des sociétés**

En raison des travaux de réfection de la grande salle, le souper du Nouvel An ne sera pas organisé cette année.

### **Chœur d'hommes de Cronay-Donneloye**



Le Chœur d'hommes Cronay-Donneloye, ainsi dénommé depuis la fusion des deux chorales en 1982-1983, alors dirigées par M. Pierre Chauvy, va prendre ses quartiers d'hiver à Donneloye. La commune de Cronay, ayant décidé de rénover le bâtiment de sa grande salle, ses locaux ne seront pas disponibles du début décembre 2006 à fin août 2007. Nous remercions les autorités de Donneloye de nous avoir permis de venir faire nos répétitions à la salle du conseil, ce que nous faisons déjà toutes les 3 semaines. Ainsi tous les mardis soirs de 20 h. à 22 h., depuis le 28 novembre jusqu'au au Giron de la Menthue qui aura lieu le 6 mai 2007 à Orzens, nous chanterons à Donneloye, sous la direction de Mme Suzy Borel. Notre soirée annuelle du samedi 21 avril 2007 aura aussi lieu à la grande salle de Donneloye. Il y a assez de chaises à disposition pour accueillir de nouveaux chanteurs désirant rejoindre les membres du Chœur d'hommes Cronay-Donneloye et vous serez toujours les bienvenus.

*A. Magnenat*

\*\*\*\*\*

### ***A toutes et à tous nous adressons***

***nos meilleurs***

***vœux pour 2007***

